Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Direction de l'immigration temporaire

Le 17 juillet 2018

N° réf. ind.: C3945852 N° dossier: C0007202758

Madame Anmol Chahal 91-A, Block-L Saket Delhi, Delhi 110017 INDE

Objet : Avis favorable à votre demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études

Madame,

Nous avons le plaisir de vous informer que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a transmis au Bureau canadien des visas de NEW DELHI (Accord N° C0007202758) un avis favorable à votre demande de Certificat d'acceptation pour études pour la période du 2018-08-01 au 2021-11-30, pour le programme ou pour le niveau d'études Collégial.

Pour avoir l'autorisation d'étudier au Canada, vous devez, en plus de ce certificat, obtenir un permis d'études auprès du gouvernement fédéral.

Si vous recevez cette lettre par voie électronique, votre certificat vous parviendra par courrier postal. Vous pouvez cependant présenter dès maintenant votre demande de permis d'études au Bureau canadien des visas en y joignant la présente lettre.

Attention: Notez qu'à partir du 1er juin 2017, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ne délivrera plus de permis d'études aux étudiants étrangers admis ou inscrits dans un établissement d'enseignement non désigné. Consultez la liste des établissements d'enseignement désignés: <a href="www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp">www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp</a>. Si votre établissement ne figure pas dans cette liste, votre demande de permis d'études sera probablement refusée et il vous sera impossible d'étudier dans cet établissement à titre d'étudiant étranger.

Le Bureau canadien des visas peut exiger des documents nécessaires à l'analyse de votre demande de permis d'études, notamment ceux qui concernent l'évaluation de votre capacité financière. Les formulaires à remplir ainsi que les modalités de présentation de la demande et de paiement des frais se trouvent sur le site du Bureau au <a href="https://www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp">www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp</a>.

Nous vous recommandons de conserver l'exemplaire de votre certificat qui porte la mention *REQUÉRANT*, car il pourrait vous être demandé par votre établissement d'enseignement au Québec.

N° réf. ind.: C3945852 N° dossier: C0007202758

Votre certificat demeure valide pour l'obtention de votre permis d'études dans le cas où votre admission serait reportée de la session d'automne à la session de l'hiver qui suit. Cependant, si vous reportez votre admission de la session d'hiver à une session ultérieure ou bien à l'année suivante, vous devrez obtenir un nouveau certificat, quelle que soit la date d'expiration de votre certificat actuel.

Lorsque vous aurez obtenu votre permis d'études, votre certificat demeurera valide même si vous changez d'établissement d'enseignement ou de programme d'études, pourvu qu'il s'agisse d'un programme de même durée, de même niveau ou de même cycle dans un établissement d'enseignement désigné. Pour tout autre changement, vous devrez obtenir un nouveau certificat.

Enfin, si vous souhaitez prolonger votre séjour d'études au Québec, il vous faudra redemander un Certificat d'acceptation du Québec pour études et un permis d'études au moins trois mois avant la date d'expiration de ces documents.

Vous pouvez vous informer sur les possibilités de travail pour les étudiants étrangers et leur conjoint à <a href="https://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp">www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp</a>.

Pour plus de renseignements, consultez notre site à la page Étudiants étrangers : <a href="https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html">www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html</a>. Au besoin, vous pouvez communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 (pour la région de Montréal) ou au 1 877 864-9191 (sans frais, de partout ailleurs au Québec).

Avez-vous pensé à vous installer de façon permanente au Québec à la fin de vos études? Découvrez les possibilités qui s'offrent à vous en visitant le <u>www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/peq-etudiants</u>.

Nous vous souhaitons du succès dans vos études et vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Jonathan Guénette Directeur

p. i. CAQ

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Québec 🕶

Direction de l'immigration temporaire

Le 17 juillet 2018

N° réf. ind.: C3945852 N° dossier: C0007202758

Madame Anmol Chahal 91-A, Block-L Saket Delhi, Delhi 110017 INDE

Objet : Avis favorable à votre demande de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études

Madame,

Nous avons le plaisir de vous informer que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a transmis au Bureau canadien des visas de NEW DELHI (Accord N° C0007202758) un avis favorable à votre demande de Certificat d'acceptation pour études pour la période du 2018-08-01 au 2021-11-30, pour le programme ou pour le niveau d'études Collégial.

Pour avoir l'autorisation d'étudier au Canada, vous devez, en plus de ce certificat, obtenir un permis d'études auprès du gouvernement fédéral.

Si vous recevez cette lettre par voie électronique, votre certificat vous parviendra par courrier postal. Vous pouvez cependant présenter dès maintenant votre demande de permis d'études au Bureau canadien des visas en y joignant la présente lettre.

Attention: Notez qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ne délivrera plus de permis d'études aux étudiants étrangers admis ou inscrits dans un établissement d'enseignement non désigné. Consultez la liste des établissements d'enseignement désignés: <a href="www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp">www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp</a>. Si votre établissement ne figure pas dans cette liste, votre demande de permis d'études sera probablement refusée et il vous sera impossible d'étudier dans cet établissement à titre d'étudiant étranger.

Le Bureau canadien des visas peut exiger des documents nécessaires à l'analyse de votre demande de permis d'études, notamment ceux qui concernent l'évaluation de votre capacité financière. Les formulaires à remplir ainsi que les modalités de présentation de la demande et de paiement des frais se trouvent sur le site du Bureau au www.cic.gc.ca/francais/information/bureaux/demande-ou.asp.

Nous vous recommandons de conserver l'exemplaire de votre certificat qui porte la mention *REQUÉRANT*, car il pourrait vous être demandé par votre établissement d'enseignement au Québec.

## Subject: Favourable response to your application for a Québec Acceptance Certificate (CAQ) for studies

Madam.

We are pleased to inform you that the ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion has sent to the NEW DELHI (Accord no. C0007202758) Canadian visa office a favourable response to your application for a Québec Acceptance Certificate for studies for the period 2018-08-01 to 2021-11-30, for the Collégial program or level of studies.

In order to be authorized to study in Canada, you must, in addition to this certificate, obtain a study permit from the federal government.

If you receive this letter electronically, your certificate will be sent to you by mail. However, you can immediately submit your application for a study permit to the Canadian visa office by enclosing the present letter.

Important: Note that starting on June 1, 2017, Immigration, Refugees and Citizenship Canada will no longer issue a study permit to foreign students admitted to or enrolled in a non-designated learning institution. Consult the list of designated learning institutions: http://www.cic.gc.ca/english/study/study-institutions-list.asp. If your institution is not on this list, your application for a study permit will probably be refused and it will not be possible for you to study at this institution as a foreign student.

The Canadian visa office can require you to provide documents necessary for the review of your application for a study permit, particularly those regarding assessment of your financial ability. The forms to be completed as well as the methods for submitting the application and payment of fees can be found on the visa office site at <a href="http://www.cic.gc.ca/english/information/offices/apply-where.asp">http://www.cic.gc.ca/english/information/offices/apply-where.asp</a>.

We recommend that you keep a copy of your certificate that indicates REQUÉRANT since it may be requested by your learning institution in Québec.

Your certificate is still valid for obtaining a study permit in the event that your admission is postponed from the fall session to the following winter session. However, if you postpone your admission from the winter session to a later session or to the following year, you will be required to obtain a new certificate, regardless of the expiry date on your current certificate.

Once you have obtained your study permit, your certificate will remain valid even if you change learning institutions or study programs, as long as you are enrolled in a program of the same duration, the same level or the same academic cycle in a designated learning institution. For any other change, you must obtain a new certificate.

Lastly, if you wish to extend your study stay in Québec, you must reapply for a Québec Acceptance Certificate (CAQ) for studies and a study permit at least three months prior to the expiry date on these documents.

## Translation

For information on work possibilities for foreign students and their spouse, go to http://www.cic.gc.ca/english/study/work.asp.

For more information, consult the Foreign students page on our site: <a href="http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/index.html">http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/index.html</a>. If necessary, you can contact our Centre de contacts clientèle (information service) at 514-864-9191 (for the Montréal area) or 1-877-864-9191 (toll free elsewhere in Québec).

Have you thought about settling permanently in Québec once you have completed your studies? Discover the opportunities open to you by visiting <a href="http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/stay-quebec/application-csq/index.html">http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/stay-quebec/application-csq/index.html</a>.

We wish you every success in your studies.

rdy-institutions 🖅 seasily your inside

Best regards,

Att.: CAQ

For information on work possibilities for foreign students and their spouse, go to http://www.cic.gc.ca/english/study/work.asp.

For more information, consult the Foreign students page on our site: <a href="http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/index.html">http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/index.html</a>. If necessary, you can contact our Centre de contacts clientèle (information service) at 514-864-9191 (for the Montréal area) or 1-877-864-9191 (toll free elsewhere in Québec).

Have you thought about settling permanently in Québec once you have completed your studies? Discover the opportunities open to you by visiting <a href="http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/stay-quebec/application-csq/index.html">http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/en/immigrate-settle/students/stay-quebec/application-csq/index.html</a>.

We wish you every success in your studies.

ridy-institutions < is \$25 if your institution

Best regards,

Att.: CAQ

GALVAO

SEL-TEMP.SEL-TEMP-PLACE.733.docx



## Certificat d'acceptation du Québec

Séjour temporaire

No réf. indiv. C3945852

No Dossier C0007202758

Le présent certificat atteste que le requérant identifié ci-dessous répond aux exigences du Québec relatives aux résidents temporaires dans la catégorie indiquée. En conséquence, les autorités canadiennes sont priées, dans le cadre des normes statutaires applicables, d'accorder au requérant et aux membres de sa famille compris dans sa demande les autorisations appropriées.

Nom à la nais	ssance				
Chahal Prénom					
Anmol	NAME OF STREET	A SHEET WAS THE	A CONTRACT OF LANDS		
Autre nom				Туре	
Date de naiss 1998-11-29				Sexe F	
Catégorie					
	udiant				
Valide du Au					
2018-08-01		2021-11-30			
Unité administrative  Direction de l'immigration temporaire – Étudiants					Date d'émission 2018-07-17
Programme of	ou niveau d'étu	udes			
Collégial					
Nom de l'em	ployeur				
s/o					
Lieu de traite	ement				
Si di					
Accord cond	litionnel, BVC	le NEW DELHI.			
				à sa délivrance édictées mmigration au Québec (	
Nom du fonctionnaire				Code	
Vanessa Gal				C12947	
Signature au	torisée				

Avis important:

Le présent certificat n'est pas un document d'admission et ne saurait en aucun cas dispenser son titulaire des autorisations requises par le Gouvernement du Canada. Conservez-le cependant avec soin : il pourra vous être demandé au Québec.